



Culture Montréal

Mémoire de Culture Montréal sur le Projet
de ville (PUM 2050)

Octobre 2022

Table des matières

Introduction.....	4
1. Le contenu du Projet de ville.....	4
1.1 La relation entre urbanisme et mobilité.....	5
1.2 Les trois échelles d'intervention.....	6
1.3 L'horizon du Plan	6
1.4 Propositions à prioriser.....	7
1.5 Comment passer de la situation actuelle à la situation attendue ?	8
1.6 Le Projet de ville et le territoire montréalais.....	9
1.7 Les inégalités territoriales.	9
2. Vers le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050	10
2.1 Considération préliminaire	10
2.2 Considérations générales.....	11
2.2.1 L'histoire et la géographie montréalaises	11
2.2.2 La culture et le patrimoine.....	12
2.2.3 L'équité territoriale	12
2.2.4 L'équité générationnelle	13
2.2.5 L'évolution des usages	13
2.2.6 L'innovation en matière de gouvernance	13
2.2.7 2042, 400e anniversaire de Montréal.....	13
2.3 La question de la densification.....	14
2.3.1 Une option ou deux ?	14
2.3.2 Élever des enfants en ville	15
2.3.3 Deux options qui répondent au même objectif	16
2.4 La situation particulière du patrimoine bâti.....	16
2.5 Une diversité d'angles d'approche	17
2.5.1 Un aménagement qui n'oublie personne.....	17
2.5.2 La ville qui ne dort jamais mais qui respecte ceux qui dorment.....	18

2.5.3 Montréal, ville aux quatre saisons.....	19
2.6 Considérations spécifiques.....	20
2.6.1 Le Vieux-Montréal et le Vieux-Port	20
2.6.2 Le mont Royal.....	21
2.6.3 Le parc Jean-Drapeau	22
2.6.4 Le parcours riverain.....	22
2.6.5 La mixité du centre-ville	23
2.6.6 La requalification des ensembles institutionnels, des lieux de culte et du patrimoine industriel.....	23
2.6.6.1 Les ensembles institutionnels et les lieux de culte.....	24
2.6.6.2 Le patrimoine industriel	25
2.6.7 L'art public.....	26
2.6.7.1 Plan directeur	26
2.6.7.2 L'art éphémère	26
2.6.7.3 Les entrées de ville.....	27
2.6.8 Les promenades urbaines / corridors verts	27
2.6.9 Les écoles	28
2.6.10 La mise en valeur de l'Est par la culture.....	29
2.6.11 Les artères commerciales	31
2.6.12 Les quartiers culturels	31
2.7 Les défis de la mise en œuvre.....	33
2.7.1 L'équilibre des pouvoirs entre les arrondissements et la ville centrale.....	33
2.7.2 La gestion de l'évolution du PUM	34
2.7.3 La portée des paramètres du PUM.....	34
En guise de conclusion	35

Introduction

Culture Montréal célèbre cette année son 20^e anniversaire. Parmi les trois objectifs stratégiques consignés dans son acte de naissance, se trouve celui d'*inscrire la culture dans tous les aspects du développement de Montréal*. Cet objectif s'applique de manière particulièrement pertinente pour ce qui est des enjeux d'aménagement et d'urbanisme.

Culture Montréal se sent d'autant plus interpellé par l'exercice en cours sur le Projet de ville et par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) qui suivra, que le rayonnement culturel et touristique de Montréal lui permet de se définir comme métropole culturelle. Si ce statut est dû à des activités variées tant dans leur nature que leur envergure, le territoire dans lequel celles-ci prennent place participe de leur accessibilité et de leur rayonnement : quartier des spectacles, rues principales, promenades, parcs, espaces publics et équipements collectifs. Le rayonnement culturel et touristique de Montréal est aussi dû à la qualité, à la variété et à l'histoire de ses quartiers, bâtiments et espaces publics.

Le Comité des grands projets et de l'aménagement du territoire s'est consacré aux relations entre culture et territoire pendant de nombreuses années, avant que la Commission permanente du cadre de vie prenne la relève depuis 2017. Dès sa création, elle s'est intéressée au renouvellement du Plan d'urbanisme, adopté en 1992 et mis à jour en 2004.

Plus récemment, en janvier 2022, un sous-comité formé de membres des commissions permanentes du cadre de vie et de l'art public, ainsi que de la nouvelle Commission permanente culture et transition écologique, a travaillé à la préparation de ce mémoire qui s'intéresse, non seulement, au contenu du *Projet de ville*, mais également à ce que nous espérons retrouver dans l'éventuel projet de PUM 2050.

1. Le contenu du Projet de ville

Le Projet de ville se veut d'abord, pour la Ville de Montréal, un *Appel à la transformation*. Il souhaite amorcer une conversation globale avec la population

montréalaise pour *comprendre jusqu'où nous sommes collectivement prêtes et prêts à transformer le territoire et à changer nos habitudes de vie.*¹

Le Projet de ville évoque ensuite les *Futurs possibles* en juxtaposant une liste de *Questions à résoudre ensemble* à une série de faits et de constats, en fonction de sept dimensions, allant de la population jusqu'à la gouvernance.

Finalement, le *Projet de ville* identifie quatorze *Chemins de transition* selon trois échelles différentes — métropole, quartier, bâtiment — en projetant pour 2050 un certain nombre de résultats attendus.

1.1 La relation entre urbanisme et mobilité

Culture Montréal applaudit l'idée d'insuffler une vision commune à l'urbanisme et à la mobilité. Les formes urbaines et la répartition des usages sont en effet largement tributaires des moyens de transport à la disposition de la population. De plus, la Ville reconnaît ainsi explicitement le rôle fondamental de la mobilité, tant au point de vue socio-économique qu'environnemental. En principe, cela permettrait notamment à tout citoyen d'avoir accès à toutes les ressources urbaines, en n'utilisant que minimalement ou pas du tout l'auto solo.

Toutefois, à la page 19, le Projet de ville nous dit ceci :

Penser l'urbanisme et la mobilité comme un tout permet, entre autres, de poursuivre la mise en place de milieux de vie complets et compacts, où l'on trouve tout ce dont on a besoin pour grandir et s'épanouir à quelques minutes de chez soi.

Depuis sa fondation, Culture Montréal fait la promotion des quartiers culturels, dans le but de retrouver de plus en plus des lieux et des espaces culturels partout sur le territoire. Mais s'il est souhaitable de trouver ce dont on a besoin à quelques minutes de chez soi, nous soumettons que la mobilité durable permet justement à la population de jouir des richesses culturelles sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue un des principaux avantages d'une grande ville.

¹ Les textes en italique sont des citations provenant du Projet de ville de la Ville de Montréal. Par ailleurs, tous les textes soulignés sont de Culture Montréal.

La ville des courtes distances est certes un but hautement légitime, car elle représente une relation étroite avec le quartier et une dépendance moindre à la voiture, mais le rapport à l'emploi et à différentes ressources dans les modes de vie contemporains nous amène tout de même à expérimenter aussi une ville de plus longues distances. C'est un défi nécessaire de concilier ces deux échelles spatiales, les deux nous permettant de nous attacher ou nous engager dans la ville. C'est pourquoi les interventions en faveur du transport en commun et du vélo sont cruciales.

1.2 Les trois échelles d'intervention

Culture Montréal se réjouit également des trois échelles adoptées par la Ville : la métropole, le quartier, le bâtiment. Dès la page 20, le Projet de ville corrige l'affirmation précédente (i.e. citation de la page 19) en rappelant que :

La métropole est l'échelle d'un Montréal vibrant, rayonnant et influent aussi bien sur le plan économique que dans le domaine culturel. La métropole (...) offre aux Montréalaises et Montréalais des occasions que seule une grande ville peut offrir.

Alors que :

Le quartier est le territoire de la vie quotidienne (...). C'est l'échelle de la réponse de proximité aux besoins de tous les jours (commerces, écoles, espaces publics, lieux sportifs, récréatifs et culturels) (...). Espace de patrimoine, d'histoire et de culture, le quartier est un point d'ancrage et un lieu d'appartenance (...).

Il y a toutefois lieu de s'étonner que les arrondissements soient très peu mentionnés. Dans quelques rares cas, leur territoire se confond avec celui du quartier. Mais dans tous les cas, les arrondissements disposent de pouvoirs spécifiques en matière de réglementation et de zonage, pouvoirs qui, à la fois, leur confèrent une identité territoriale et ont un impact réel sur l'application du plan d'urbanisme.

1.3 L'horizon du Plan

Il est impossible, par ailleurs, de ne pas souligner l'à-propos de placer l'urgence climatique au cœur de l'équation. D'ailleurs, l'horizon 2050 pour le PUM a été

déterminé parce que Montréal doit devenir carboneutre d'ici 2050 et qu'il faut planifier la transition écologique dès maintenant, lit-on dans le Projet de ville, avec un premier jalon en 2030 :

Une première grande étape est à franchir en 2030 : diminuer d'au moins 55 % nos émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990. Cette étape est cruciale, car si elle n'est pas réalisée, Montréal ne pourra pas devenir carboneutre d'ici 2050. (p. 16)

En toute logique, cette étape étant cruciale, on s'attend donc à ce que la Ville nous indique en quoi le PUM peut contribuer à atteindre l'objectif de 55 % en 2030. Mais le Projet de ville ne nous le dit pas, car c'est dans le PUM 2050 qu'on l'apprendra.

Et surtout, Montréal recevra, dans cet horizon de plus de 25 ans, de nombreuses propositions de changement dans les divers milieux qui la composent, dues autant à l'obsolescence de certains usages et bâtiments qu'à l'essor technologique et à des changements sociétaux. Le futur PUM 2050 devra ainsi s'assurer que l'accumulation de changements ne fera pas dévier la Ville des principes fondamentaux mis de l'avant dans le Projet de ville.

1.4 Propositions à prioriser

Nous projetant en 2050, nous soulignons quelques idées réjouissantes, dont il faut toutefois espérer qu'elles se réalisent à plus courte échéance :

À l'échelle de la métropole :

1 Les citoyennes et citoyens ont un meilleur accès aux berges et en profitent toute l'année ! Vivre à Montréal, c'est vivre sur une île et profiter d'activités au bord des plans d'eau.

3 De nouveaux liens verts, actifs et collectifs amoindrissent les effets de barrière des autoroutes et des autres grandes infrastructures de transport. Ils connectent les quartiers par des liens directs et conviviaux.

10 Les espaces naturels et verts riches en biodiversité sont plus nombreux et mieux protégés à Montréal. Ils sont maintenant interreliés par des corridors verts en plus d'être accessibles à toute la population.

En outre, on pourrait rappeler que les corridors verts serviront aussi à relier des œuvres d'art public et des lieux patrimoniaux et culturels, sans négliger les bienfaits sur la faune urbaine.

À l'échelle du quartier :

4 Des solutions de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sont développées et intégrées aux bâtiments dans le respect de leurs qualités patrimoniales.

7 Les bâtiments emblématiques sont préservés et mis en valeur. Ils accueillent de nouveaux usages adaptés aux besoins de la population.

8 L'école est un lieu de qualité au cœur de la vie de quartier. Les résidentes et les résidents se l'approprient à différentes heures de la journée pour y apprendre, se divertir, pratiquer des sports et s'y rencontrer.

À l'échelle du bâtiment :

4 La plantation massive d'arbres, partout où cela est possible, donne accès à des zones fraîches et ombragées, augmente la biodiversité et améliore le contact avec la nature.

1.5 Comment passer de la situation actuelle à la situation attendue ?

En prenant connaissance du Projet de ville, on constate, d'une part, qu'il évoque les *Futurs possibles* en juxtaposant une série de faits et de constats, ainsi que neuf *Questions à résoudre ensemble*, en fonction de sept dimensions, allant de la population jusqu'à la gouvernance ; et que, d'autre part, il identifie quatorze *Chemins de transition* selon trois échelles différentes — métropole, quartier, habitat — en projetant pour 2050 un certain nombre de résultats attendus.

Toutefois, entre les données de base et les résultats attendus en 2050, on ne retrouve nulle part les propositions de la Ville pour passer de la situation actuelle à la situation espérée dans une trentaine d'années. Il faut donc conclure que c'est d'abord *aux citoyennes, aux citoyens et à la société civile* de répondre à ces questions dont, on le suppose, la Ville s'inspirera pour définir les mesures concrètes de mise en œuvre dans le Plan.

Il est pourtant essentiel que la Ville identifie dès maintenant les changements profonds dans les façons de vivre et dans les comportements qui seront nécessaires pour réaliser les transformations visées dans le Projet de ville. Certes, il faut consulter les citoyens sur la ville de 2050 mais il faut aussi aborder la question de la faisabilité et de l'acceptabilité sociale des moyens pour y parvenir.

Ces neuf *questions à résoudre ensemble* sont pertinentes et exigeantes ; y répondre n'est pas simple. Mais en n'y répondant pas, la Ville se trouve à inverser le principe général de la consultation publique : ce sont les citoyens qui fourniront les réponses et demanderont à l'appareil municipal ce qu'il en pense. Cette inversion, qui vise probablement à mettre en valeur la volonté d'ouverture de la Ville, nous donne plutôt l'impression d'un manque de leadership, étonnant dans les circonstances.

1.6 Le Projet de ville et le territoire montréalais

Si le Projet de ville ne dit mot des caractéristiques attendues des divers quartiers montréalais, on peut lire à la page 30 que :

La population de la Ville de Montréal pourrait atteindre 2 109 000 personnes en 2050, une hausse de 388 000 personnes par rapport à 2016 (+23%) et sera fortement concentrée au centre de l'île.

Alors que le Projet de ville prône la mise en place de *milieux de vie complets et compacts* sur l'ensemble du territoire, il est difficile de comprendre le sens de la prédiction soulignée, à la lumière notamment de l'amélioration du transport en commun dans l'ouest de l'île et des propositions de développement de l'Est de Montréal. Ce dernier n'est d'ailleurs pas mentionné dans le Projet de ville.

1.7 Les inégalités territoriales

On retrouve aux pages 40 et 41 divers constats à propos des inégalités sociales :

- *Des inégalités sociales qui persistent et s'accumulent, et des besoins différenciés.*
- *Un sentiment d'insécurité qui pourrait limiter l'accès aux services et aux espaces publics.*
- *Des inégalités territoriales qui renforcent la vulnérabilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.*

- *Des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion davantage soumises aux inégalités environnementales et susceptibles de l'être encore plus dans l'avenir. (pp. 40-41)*

Même si elles sont mentionnées, les inégalités territoriales ne semblent pas avoir autant d'importance pour la Ville que celles qui sont d'ordre social. Pourtant, la Ville peut davantage agir sur les aspects territoriaux, alors que ce sont plutôt les gouvernements supérieurs qui sont responsables de corriger les inégalités sociales (par la redistribution de la richesse).

Depuis longtemps, l'équité sociale à l'échelle municipale passe par l'aménagement et vise, sous l'angle collectif, à rééquilibrer des quartiers mal dotés, que ce soit en transport collectif, en parcs et espaces publics, en canopée, en équipements culturels, sportifs et communautaires. Sans oublier l'habitation, qui est une responsabilité partagée entre les trois niveaux d'administration publique. Ce n'est pas un hasard si ces quartiers mal dotés comptent une proportion élevée de personnes issues de l'immigration.

La forte préoccupation de Culture Montréal pour les quartiers mal dotés, quartiers « oubliés », s'explique par le fait que les « déserts culturels » sont souvent, d'abord, des « déserts alimentaires » qui souffrent aussi d'un important déficit en matière de canopée et d'espaces publics de qualité. L'amélioration de l'espace et des équipements publics dans ces quartiers a un impact positif sur la qualité de vie et la sécurité, en particulier des groupes sociétaux les plus vulnérables, notamment les enfants.

2. Vers le PUM 2050

Culture Montréal identifie, dans les paragraphes qui suivent, les enjeux, les préoccupations et les dossiers que nous souhaitons retrouver dans le projet de PUM 2050.

2.1 Considération préliminaire

Nous célébrons cette année le 30^e anniversaire du premier Plan d'urbanisme de Montréal, adopté en décembre 1992. Une mise à jour a également été adoptée en 2004 compte tenu de la création de la « nouvelle Ville » et un Plan de transport a été adopté en 2008.

Avant de définir les orientations du PUM 2050, il est souhaitable d'effectuer un bilan de l'évolution du cadre de vie découlant des orientations des documents de 1992, 2004 et 2008. Dans quelle mesure et pourquoi les orientations mises de l'avant se sont-elles ou non concrétisées ? Lesquelles de ces orientations demeurent pertinentes pour le PUM 2050 ? Ces orientations ont-elles été adoptées et supportées par les Montréalais, ou demeurent-elles des souhaits de spécialistes ?

Quelques exemples :

- Jusqu'à quel point la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais, mise de l'avant tant par les plans d'urbanisme de 1992 et de 2004, que par la Politique du patrimoine et le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, a-t-elle été maintenue par les règlements et pratiques d'urbanisme des divers arrondissements ?
- Quelle a été l'efficacité des instruments mis en place pour assurer l'insertion harmonieuse de nouveaux bâtiments en hauteur dans le cadre bâti, et pour mitiger leurs impacts sur les milieux environnant ?
- Quelles sont les causes de la disparition et de la fragilisation de nombreux témoins du patrimoine montréalais ?

À ces questions s'ajoute inévitablement celle de l'impact du partage des responsabilités de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement : jusqu'à quel point les interventions des divers acteurs arrivent-elles à concourir vers des objectifs communs ?

Le bilan devra également porter sur l'analyse de la performance des instruments utilisés au quotidien dans la mise en œuvre des orientations d'urbanisme.

2.2 Considérations générales

2.2.1 L'histoire et la géographie montréalaises

Le futur Plan d'urbanisme et de mobilité devrait s'inscrire dans l'histoire et la géographie montréalaises. Nous suggérons donc d'aborder explicitement :

- D'abord l'axe historique allant de l'île Sainte-Hélène au Vieux-Montréal et jusqu'au mont Royal, car c'est sur cet axe qu'a eu lieu la rencontre entre les Premiers Peuples

et les explorateurs français, ainsi que la fondation de Ville-Marie; c'est aussi autour de cet axe qu'on retrouve le centre-ville tel qu'on le connaît aujourd'hui;

- Ensuite les rives, puisque le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies ont permis d'amorcer le peuplement de l'île;
- Puis naturellement l'ensemble du territoire montréalais.

2.2.2 La culture et le patrimoine

Il faut placer la culture et le patrimoine au cœur du Plan d'urbanisme et de mobilité, car en plus de contribuer directement à l'amélioration de la qualité de vie, ils agissent comme les principaux catalyseurs de l'appartenance locale. L'authenticité des quartiers qui composent la métropole — tant sur le plan architectural que de la trame urbaine et des paysages — constitue une dimension fondamentale, qui confère à Montréal son unicité et qui doit mener à un principe de développement qui met en valeur l'existant et qui suscite des gestes d'intégration compatibles et harmonieux.

Plus particulièrement, l'importance de la qualité architecturale doit être constamment rappelée, dans la continuité de la désignation de Montréal comme Ville UNESCO de design, en 2006, une étape majeure à cet égard. Plus récemment, l'adoption de *l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en architecture et en design* a confirmé l'importance que Montréal accorde à cette dimension du cadre de vie.

2.2.3 L'équité territoriale

Toute vision sur l'avenir de la métropole doit inclure l'équité territoriale. À l'échelle métropolitaine, il ne fait aucun doute que l'Est de Montréal doit faire l'objet d'une analyse détaillée, à la fois de sa réalité, de ses besoins et de ses perspectives d'aménagement et de développement, ce qui facilitera l'identification de solutions en matière de mobilité durable et de rééquilibrage des priorités du côté des aménagements et des équipements significatifs.

À l'échelle des arrondissements, plusieurs territoires/quartiers ont des besoins analogues. L'élaboration du PUM 2050 doit être l'occasion de leur accorder l'attention nécessaire.

2.2.4 L'équité générationnelle

L'équité spatiale et sociale mises en avant dans le Projet de ville sont également de nature générationnelle. Se pencher sur le domaine public pratiqué par les enfants et les jeunes, concevoir la rue comme un espace inclusif dont les enfants et les jeunes sont des usagers légitimes, y compris quand ils ne sont pas en train de se déplacer, par exemple pour *chiller*.

De même, même si des quartiers devenus des milieux complets, comme le souhaite le Projet de ville, facilitent la qualité de vie des personnes âgées qui peuvent ainsi trouver tout ce qu'il leur faut à proximité de leur chez-soi, l'espace public doit être mieux adapté à leurs besoins et contraintes, notamment en termes de mobilité. Le design de la rue - et plus particulièrement celui des intersections (incluant la signalisation de manière générale) - ainsi que le mobilier urbain doivent être repensés à la lumière de leurs besoins à cet égard.

2.2.5 L'évolution des usages

Les crises climatiques et sanitaires, sans compter les perspectives démographiques changeantes, mettent en cause les usages de l'espace public et privé et dessinent par conséquent un nouvel horizon de l'aménagement urbain. Il faut alors imaginer de nouvelles façons de faire pour faciliter, par exemple, l'éphémère, le transitoire, l'expérimental. Et la réglementation d'urbanisme doit être adaptée à cet effet.

2.2.6 L'innovation en matière de gouvernance

Envisager la métropole de demain nécessite d'introduire plus de souplesse au niveau réglementaire, d'expérimenter de nouveaux instruments d'urbanisme et de mettre en place des outils fiscaux et d'intervention pour faire la ville autrement. Ainsi, il faut mettre de l'avant une capacité d'innover en matière de gouvernance.

2.2.7 2042, 400e anniversaire de Montréal

L'année 2042 sera une grande année montréalaise. Nous comprenons que l'horizon 2050 fixé pour le PUM est lié à l'objectif de carboneutralité. Il ne faut toutefois pas négliger, lorsque le contexte le permet, l'année du 400e anniversaire de Montréal. En effet, depuis son 325e anniversaire (1967), les anniversaires ont constitué des moments importants de mobilisation pour la société montréalaise en termes de célébrations et surtout de legs culturels.

2.3 La question de la densification

Parmi les 300 000 personnes qui ont marché avec Greta Thunberg le 27 septembre 2019 à Montréal en faveur de la justice climatique, combien étaient conscientes que de freiner l'étalement urbain est aussi une composante essentielle de la transition écologique ?

Peu à peu, l'enjeu de la densification — ou de la lutte à l'étalement urbain — se fraie un chemin dans le débat sur l'avenir de la planète. En plus de protéger les terres agricoles et de sauvegarder les espaces naturels, la densification permet de réduire la consommation de combustibles fossiles, de consolider la prestation des services publics et de freiner l'explosion des dépenses publiques.

Fort heureusement, la montée en puissance très médiatisée d'une nouvelle génération de mairesses et maires a pour effet d'élargir le débat public sur les conséquences de l'étalement urbain, jusqu'à récemment limité à des spécialistes.

2.3.1 Une option ou deux ?

Comme l'affirme Francisco Toro, le secret de Montréal est dans ses plex et ses ruelles :

Si je vous dis que j'ai un plan visionnaire pour refaire Montréal et la conduire vers la neutralité carbone d'ici 2050, vous allez probablement conclure que je suis un rêveur.

(...) tout ceci est déjà en place, dans nos quartiers du type plex + ruelle. Notre modèle d'aménagement urbain — la façon dont Montréal est bâtie — est si familier que nous en oublions son caractère unique.

Ce genre de quartier n'existe quasiment pas en dehors du Québec. (...) Le quartier plex + ruelle est un paradigme d'urbanisme unique qui nous appartient. En fait, il constitue le secret du succès de Montréal comme ville, la clé de la vitalité unique de ses quartiers et le point de départ de toute discussion sérieuse sur ce à quoi elle devrait ressembler en 2050.

Pensez ensuite à la compacité de ce modèle, qui permet des densités de population allant de 5000 à 9000 personnes par kilomètre carré. C'est assez pour soutenir un transport collectif vraiment efficace, assez pour soutenir un ensemble dynamique de commerces de proximité, mais pas trop non plus pour qu'on se sente à l'étroit. C'est à cette densité que la « ville des 15 minutes » passe du slogan à la réalité (...)²

² Francisco Toro, « Le secret de Montréal est dans ses plex et ses ruelles », Le Devoir, 25 avril 2022.

Curieusement par ailleurs, le débat actuel donne l'impression que la seule réponse à l'étalement à l'infini réside, pour l'essentiel, dans la construction de tours résidentielles. Cela incite plutôt une partie de la population à faire preuve d'hostilité envers la densification et le ministre des Transports, M. François Bonnardel, à réagir ainsi : « Je suis qui, moi, pour dire à une jeune famille : vu que la mode est à la densification, tu vas aller vivre dans une tour de 12 étages ? »

Pourtant, comme l'indique le texte de Francisco Toro (encadré), le modèle des quartiers centraux de Montréal est une option de densification qui a fait ses preuves. Il a non seulement le grand mérite d'exister depuis plus d'un siècle mais il a aussi celui de pouvoir s'adapter aux changements dans les modes de vie. En témoignent plusieurs ensembles urbains construits dans les dernières décennies, depuis l'Opération 10 000 logements mise sur pied en 1979 et devenue Opération 20 000 logements en 1982.

2.3.2 Élever des enfants en ville

Comme nous vivons sur un continent aux espaces apparemment illimités, l'idée que la construction domiciliaire pavillonnaire peut se poursuivre à l'infini s'est ancrée dans les esprits pendant les « trente glorieuses » et a survécu aux chocs pétroliers.

Le paradigme selon lequel une banlieue pavillonnaire est le modèle à retenir pour élever des enfants a été dominant depuis plus d'un demi-siècle. Dans le cas montréalais, ce paradigme sous-entendait qu'à l'exception des résidents des « beaux quartiers », seules les classes populaires vivaient « en ville ».

S'il faut s'inquiéter que la flambée immobilière affecte le parc immobilier des quartiers centraux, il faut néanmoins se réjouir que « le marché » reconnaisse que ces derniers offrent une très bonne qualité de vie à leurs résidents et que nombre d'entre eux constituent des milieux de vie remarquables pour élever des enfants.

Cette reconnaissance s'applique par le fait même à la qualité de la prestation des services municipaux, notamment le transport collectif, les parcs, ainsi que les services culturels, communautaires et sportifs.

2.3.3 Deux options qui répondent au même objectif

Une fois établi que la tour résidentielle n'est pas la seule option pour favoriser la densification, il n'en reste pas moins que la densification verticale, couplée à de petits

logements, a aussi beaucoup d'adeptes; à cet égard le Projet de ville nous informe notamment que plus de 40 % de la population montréalaise est composée de personnes seules. Aussi, surtout lorsque l'aménagement global est de qualité (incluant bien sûr la mobilité durable), la tour constitue une réponse adéquate à l'étalement urbain.

Le Plan d'urbanisme de 1992 souhaitait repeupler le centre-ville et ses faubourgs. Le progrès remarquable enregistré en cette matière depuis trente ans est, dans une large mesure, attribuable à la densification verticale. Dans un proche avenir, on pourra en dire autant de l'île-des-Soeurs et de Griffintown, qui seront branchés sur le réseau de transport collectif par le REM.

Nous avons amorcé cette section en postulant que freiner l'étalement urbain était une composante essentielle de la transition écologique. Tel est l'objectif. Pour ce qui est des options qui y répondent, densification horizontale ou verticale, c'est aux membres actuels et à venir de la société montréalaise de faire leurs choix. Et c'est à l'administration municipale de prendre les moyens, notamment par le PUM 2050, pour que chacune de ces options réponde de manière optimale à l'objectif fixé.

2.4 La situation particulière du patrimoine bâti

On le répète sur tous les tons : le bâtiment le plus vert est celui qui existe déjà; ou encore mieux, celui qu'on ne construit pas. Autant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti sont importantes pour des raisons historiques, culturelles, identitaires, autant elles ont un lien fort avec le développement durable, lien qu'il faudra mettre en valeur dans le PUM.

Au-delà des bâtiments dont la valeur patrimoniale est reconnue, nous faisons référence ici à tout ce qui est existant, qui est une composante importante de la transition écologique. La démolition est pourtant trop souvent la voie facile pour reconstruire la ville. Le Projet de ville aborde certes la relation entre la densification, le patrimoine, le bâti existant et la démolition dans le chapitre sur les logements de qualité (p. 130-133), mais il se limite à l'habitation. Nous croyons que la nécessité de conserver et requalifier doit être plus fortement affirmée pour l'ensemble du construit.

Il faudrait donc affirmer la prépondérance de l'existant sur le nouveau et, à l'étape réglementaire, rendre encore plus contraignante la démolition d'un bâtiment, et davantage s'il a un caractère patrimonial — officialisé ou non. Cela inclut le patrimoine

de la modernité. Si les immeubles emblématiques des années 1960 et 1970 suscitent l'unanimité, tant les œuvres architecturales plus modestes ou méconnues que les ouvrages civils et les œuvres d'art qui témoignent de la modernisation au cours du XXe siècle méritent aussi d'être conservés et requalifiés.

Enfin, il faudrait rappeler (et se rappeler) le grand objectif de la Politique du patrimoine, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en 2005, soit que la Ville s'engageait à la fois à se comporter comme propriétaire exemplaire et à agir comme gestionnaire exemplaire.

2.5 Une diversité d'angles d'approche

Un plan d'urbanisme et de mobilité se doit de tenir compte d'une diversité de réalités et de contextes urbains dans lesquels évolue la population. Nous proposons ici trois angles d'approche : la sécurité urbaine, la vie nocturne et la ville aux quatre saisons.

2.5.1 Un aménagement qui n'oublie personne

Depuis le milieu des années 1980, les travaux du programme *Femmes et ville* ont ouvert la porte à une augmentation des angles d'approche en aménagement du territoire.

En matière d'aménagement et de sécurité urbaine, ce programme mettait en exergue six principes fondamentaux :

- Savoir où l'on est et où l'on va;
- Voir et être vue;
- Entendre et être entendue;
- Se sauver, et obtenir du secours;
- Vivre dans un environnement propre et accueillant;
- Agir ensemble;

LE GUIDE D'AMÉNAGEMENT POUR UN ENVIRONNEMENT URBAIN SÉCURITAIRE³

Les marches exploratoires organisées dans les années 1990 ont abouti, au début des années 2000 à la publication d'un ouvrage majeur faisant la synthèse de toutes les observations et connaissances collectées pendant ces ateliers. (...) Il détaille les aménagements réalisables pour chaque type d'espace : secteurs résidentiels, secteurs commerciaux et industriels, parcs, espaces vacants et voies cyclables,

³ Cette publication a été réalisée dans le cadre des activités du programme Femmes et ville de la Ville de Montréal.

équipements récréatifs, tunnels, viaducs et ponts, stationnements, transport en commun. Il est intéressant de souligner qu'il ne s'arrête pas à une définition stricte de l'espace public. Il s'intéresse à toutes les situations spatiales ou des éléments peuvent être changés afin d'améliorer la sécurité des personnes (...)⁴

L'impact du programme s'est fait sentir de multiples façons : réaménagements dans les stations de métro et dans les stationnements souterrains, réorganisations de carrefours, et ainsi de suite. Au-delà des enjeux d'aménagement, on peut noter, par exemple, le service *Entre deux arrêts* implanté en 1996. Celui-ci permet aux femmes et aux filles de descendre de l'autobus entre deux arrêts le soir, pour se rapprocher de leur destination.

Depuis sa création en 1988, le programme Femmes et ville de la Ville de Montréal est devenu un acteur incontournable dans le domaine de la sécurité des femmes et l'aménagement sécuritaire. Il a joué un rôle de premier plan comme partenaire rassembleur et a su impliquer plusieurs groupes d'horizon divers pour développer des projets stimulants, qui ont eu des impacts concrets dans différents quartiers montréalais. Cette expertise a rapidement franchi les frontières et fut reconnue nationalement et internationalement. (...) Ce travail de longue haleine n'est pas terminé car la sécurité et l'aménagement demeurent des enjeux importants pour toute la population.⁵

Comme c'est le cas pour l'accessibilité universelle, les mesures mises en œuvre par le programme Femmes et ville favorisent l'inclusion et profitent à toutes les personnes vulnérables.

L'esprit de ce programme et les six principes fondamentaux énumérés doivent être constamment rappelés. Un aménagement et une mobilité qui favorisent la sécurité urbaine sont essentiels pour une qualité de vie en ville qui n'oublie personne.

2.5.2 La ville qui ne dort jamais mais qui respecte ceux qui dorment

La Ville de Montréal accorde une importance réelle aux enjeux de la vie nocturne, constatant son impact important, qu'il soit culturel, économique ou touristique. Toutefois, compte tenu des nombreux enjeux de cohabitation d'usages et donc de réglementation d'urbanisme ainsi que de mobilité, le PUM 2050 doit prendre acte de ces enjeux et les traduire en orientations concrètes.

⁴ Lucille Biarrotte, « Femmes et ville » à Montréal », Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, p. 57.

⁵ Conseil des Montréalaises, *Le programme Femmes et ville : un acquis pour l'avenir*, Juin 2005, p. 7.

« Enfin, je pense à un urbanisme prenant vraiment en considération la cohabitation entre les lieux nocturnes et les résidents présents et futurs. Il est possible d'améliorer et d'approfondir l'approche et la réflexion quant à la transformation constante de la ville (et des permis de construction et de rénovation qui vont avec) pour éviter des situations malencontreuses. Car la nuit, comme la vie, vaut largement l'étonnement »⁶.

2.5.3 Montréal, ville aux quatre saisons

Montréal est une ville de contrastes non seulement dans ses caractéristiques physiques mais aussi à cause des grandes variations climatiques au cours de l'année. Celles-ci créent des impacts majeurs (les récentes inondations en sont un exemple) dont le PUM devra tenir compte. C'est d'autant plus important que ce sont généralement les quartiers les plus défavorisés sur le plan socio-économique et environnemental qui en écoperont le plus.

Certes, on peut contrôler ces changements à l'intérieur des bâtiments ou même par des interventions comme la ville souterraine, qui fait aujourd'hui partie de l'identité de la métropole. Mais il faut aussi élargir l'accès à des espaces collectifs climatisés comme les bibliothèques, lors des canicules. Au-delà des espaces construits, il faut mieux intégrer les caractéristiques saisonnières à l'aménagement urbain.

D'abord, l'implantation et l'orientation des bâtiments tenant compte des conditions climatiques hivernales – pensons ici aux corridors de vent créés par les tours au centre-ville – doivent être mieux intégrées aux règles d'urbanisme et aux interventions en matière d'aménagement urbain. Certes, il ne s'agit pas de couper les Montréalais du contact avec la nature ni de faire fi de la continuité culturelle et du patrimoine urbain mais les actions visant à mieux inscrire Montréal dans la transition écologique, notamment la densification de quartiers existants et la création des aires TOD, doivent intégrer explicitement la nordicité de Montréal.

Un autre enjeu, tout aussi crucial, est l'aménagement des espaces publics, en vue de créer un environnement à la fois convivial et adapté à l'hiver tout autant qu'aux autres saisons. À cet égard, les galeries couvertes, les choix d'arbres et de mobilier urbain, l'orientation et l'encadrement des espaces publics et la conception d'espaces évolutifs au fil de l'année, comme les patinoires créées à même les places publiques, de même

⁶ Ghislain Poirier, « Qualité de nuit à Montréal », *Le Devoir*, 18 mai 2022.

que la présence d'infrastructures naturelles recueillant les eaux de pluie, jouent assurément un rôle.

La luminosité a aussi une influence majeure sur la manière dont les espaces sont aménagés et utilisés. Autour du solstice d'hiver, les journées plus courtes obligent les gens à vivre en partie sans lumière naturelle. Les plans lumière et autres stratégies d'éclairage artificiel permettant de prolonger la durée des activités en soirée, d'augmenter la sécurité publique et de créer des ambiances distinctives doivent ainsi faire partie de la conception des espaces publics. En particulier, il faudra assurément mieux adapter les réseaux cyclables aux conditions hivernales.

2.6 Considérations spécifiques

2.6.1 Le Vieux-Montréal et le Vieux-Port

Depuis le Plan d'urbanisme de 1992, le relatif isolement du Vieux-Montréal par rapport au reste du grand centre-ville est de plus en plus un enjeu en voie de règlement.

Côtés nord et ouest, les faubourgs Saint-Laurent et des Récollets sont réhabilités et la barrière créée par l'autoroute Ville-Marie est en voie d'être atténuée par les travaux de revitalisation du square Viger et la création de la place des Montréalaises. Côté est, le faubourg Québec sera bientôt complété avec la réhabilitation de l'ancienne gare Viger; et les perspectives tracées par le PPU des Faubourgs contribuent aussi à désenclaver le Vieux-Montréal.

L'éléphant dans la pièce concerne le sud, c'est-à-dire le lien avec le Vieux-Port. D'une part, la rue de la Commune constitue un remarquable front de mer. D'autre part, cette même rue incarne la transition entre un territoire municipal et un territoire fédéral. Mais ces derniers sont aménagés sans tenir compte l'un de l'autre, comme s'il y avait une vraie frontière. Et le plus gros obstacle n'est pas la voie ferrée.

Un plan d'urbanisme qui cible les trente prochaines années se doit d'aborder de front cet enjeu majeur d'aménagement qui génère des impacts socioculturels, économiques et touristiques significatifs.

Comme le Vieux-Port est maintenant sous la responsabilité d'une compagnie fédérale (la SIC) qui, contrairement à l'ex-Société du Vieux-Port de Montréal, est soumise aux

pouvoirs réglementaires municipaux, il est essentiel que ce territoire fasse l'objet d'une entente de développement à long terme entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, avec l'appui du gouvernement du Québec.

Cette entente de développement, en incluant le Vieux-Port dans le périmètre municipal, permettrait de mettre au point une vision intégrée des deux territoires (Vieux-Montréal et Vieux-Port), un meilleur accès au fleuve en s'appuyant sur le plan directeur rendu public en 2017 (réf. : les emmarchements) et une mise en valeur cohérente de la rue de la Commune.

Ce n'est certes pas au Plan d'urbanisme de conclure une entente de cette envergure avec le gouvernement fédéral, mais cet exercice offre une occasion unique aux deux instances de faire preuve de créativité et de volonté politique pour harmoniser les deux territoires.

2.6.2 Le mont Royal

Culture Montréal reconnaît que la montagne a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des autorités publiques par le passé, au moyen d'interventions et de règlements visant à reconnaître son importance, le besoin de la protéger et de la mettre en valeur. Il faut toutefois constater que ces interventions ne semblent pas donner les résultats escomptés et demeurent sujet de confusion et de controverse. C'est dans cet esprit que Culture Montréal, dans la section 2.1 de ce mémoire, souligne l'importance de procéder à un bilan des plans antérieurs pour mieux asseoir une vision d'avenir.

Par exemple, toute la question des hauteurs dans l'axe Mont-Royal-Fleuve, dans les deux sens, continue à faire l'objet de débats, qu'ils soient émotifs ou techniques, à chaque nouvelle construction d'une tour. Le lien hauteur-densité-zonage et la préservation des vues sur la montagne doivent faire l'objet d'une nouvelle réflexion dans le cadre du PUM 2050. Et plusieurs autres dimensions également. Enfin, la Ville et ses alliés doivent aussi poursuivre leurs efforts pour faire reconnaître le site patrimonial du Mont-Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.6.3 Le parc Jean-Drapeau

Le parc Jean-Drapeau est à la fois un lieu montréalais emblématique d'une grande valeur historique et patrimoniale et un grand espace multifonctionnel qui offre à la population régionale et à de nombreux touristes une panoplie d'activités de détente et

de loisir dans un environnement fluvial. La nécessité d'établir un meilleur équilibre entre la vocation de parc et les grands équipements et événements a constitué le fil conducteur du remarquable *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030* qui permettra de redonner à ce grand parc urbain toute l'envergure et le panache qu'il mérite.

Il faut donc s'attendre à ce que les orientations et les projets contenus dans le Plan directeur soient intégrés au futur PUM 2050. Par ailleurs, il faut souligner que dans le contexte post-pandémique et inflationniste actuel, il apparaît irréaliste de mettre en œuvre l'ensemble du contenu du Plan directeur d'ici 2030. Une révision de l'échéancier devrait toutefois être accompagnée de priorités claires et connues du public.

2.6.4 Le parcours riverain

Il y a quelques années, la Division du patrimoine de la Ville a livré une remarquable production, intitulée *Le parcours riverain- Une route historique riveraine de 180 km à Montréal*.

Ce document numérique identifie les raisons — historiques, patrimoniales, artistiques, touristiques — de « faire le tour de l'île ». Par voie de conséquence, il nous rappelle tout le travail qui reste à effectuer pour y arriver, en dépit de l'existence de réussites comme le pôle des Rapides, la promenade Bellerive et le parcours Gouin.

Une partie de ce travail est déjà sur la planche à dessin :

- La création d'un parc linéaire entre les ponts Victoria et Samuel-de-Champlain en déplaçant le tracé de l'autoroute Bonaventure;
- Le prolongement de la promenade de la rue de la Commune, à l'est du belvédère du Chemin-qui-marche, jusqu'au Pied-du-courant.

D'ici 2042, il nous apparaît fortement souhaitable que la population montréalaise et les nombreux visiteurs aient accès de manière constante et pérenne aux rives de l'île, tout au moins à ses vues.

À cet égard, Culture Montréal et la Société de développement Angus font la promotion, depuis 2019, d'un projet majeur de mise en valeur des rives de l'Est de Montréal par le patrimoine et l'art public, intitulé *Rives et dérives*. Ce projet fait l'objet d'un appui de l'Alliance de l'Est et a déjà été présenté aux autorités publiques des territoires

concernés et à plusieurs autres partenaires. Sa réalisation devrait être inscrite dans le PUM.

2.6.5 La mixité du centre-ville

À l’instar des plans d’urbanisme précédents et dans la foulée des travaux en cours sur « La stratégie centre-ville 2022-2030 », le centre-ville montréalais doit occuper une place de choix dans le PUM.

Si ce territoire a toujours été habité, contrairement à la majorité des centres-villes nord-américains, les quartiers résidentiels se démarquaient de ce qu’on peut identifier comme le centre des affaires. La situation a changé depuis le tournant du XXI^e siècle, avec la multiplication des tours résidentielles dans la partie centrale du centre-ville. La centralité prend ainsi un autre visage, plus mixte, plus varié.

Mais les équipements récréatifs et scolaires, parcs de quartier, commerces et services de proximité nécessaires à la vie quotidienne de ces résidents en nombre grandissant y sont insuffisants. Parmi les options à privilégier pour combler ces manques figurent les ensembles institutionnels, lieux de culte, locaux commerciaux et autres lieux délaissés et en attente de nouvelles vocations.

2.6.6 La requalification des ensembles institutionnels, des lieux de culte et du patrimoine industriel

Cette requalification est un des grands défis de Montréal pour les prochaines années. Témoins inestimables de l’histoire, les ensembles patrimoniaux, institutionnels, industriels et paysagers, ainsi que les lieux de culte, constituent des marqueurs territoriaux emblématiques du paysage urbain de la métropole. Ils participent à forger l’identité et l’authenticité des quartiers de Montréal. L’incertitude quant à leur avenir constitue une source de préoccupation majeure.

2.6.6.1 Les ensembles institutionnels et les lieux de culte

Pourtant, cette incertitude quant aux ensembles institutionnels n’est pas fondée sur l’absence de précédents. Le plus connu est celui du Monastère du Bon Pasteur. Classé monument historique par le gouvernement du Québec en 1979, restauré en 1987, c’est un lieu multifonctionnel qui comprend des bureaux, un centre de la petite enfance, une résidence pour personnes âgées, des appartements privés et un lieu culturel.

Nous proposons donc de constituer et de mettre à jour un inventaire des ensembles institutionnels et lieux de culte, incluant une évaluation de l'intérêt patrimonial.

Toutefois pour que la requalification, principalement celle des grands ensembles, ne se limite pas à un enjeu d'inventaire, il est essentiel de pouvoir compter sur une capacité d'intervention solide. Même si cette question ne relève pas directement du PUM, nous rappelons la proposition présentée lors de la récente élection municipale :

« Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal d'identifier le meilleur mécanisme d'intervention permettant la sauvegarde et la reconversion des grands ensembles institutionnels, c'est-à-dire :

- De confier un mandat clair et public à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) en ce sens ;
- Ou bien de mettre en place une nouvelle instance, sur le modèle de l'ancienne Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), laquelle agirait comme un levier pour favoriser les projets de conservation et de requalification. »⁷

Certains lieux de culte ont déjà fait l'objet de requalification, incluant l'ajout de nouveaux bâtiments et de nouvelles vocations, par exemple des résidences pour personnes âgées ou des centres sportifs ou culturels. Mais les expériences démontrent qu'il faut le plus possible éviter le morcellement des propriétés de même que leur privatisation.

Parmi les interventions à mettre en place, tant pour les ensembles institutionnels que pour les lieux de culte, nous proposons une réglementation d'urbanisme qui offre une certaine souplesse en vue de faciliter l'insertion d'usages éphémères, transitoires et expérimentaux. Nous proposons également le recours à des outils concrets de financement, des incitatifs fiscaux notamment, et à des outils fonciers comme les servitudes et les fiducies.

2.6.6.2 Le patrimoine industriel

⁷ Culture Montréal, *40 propositions pour incarner une vision d'avenir de Montréal, métropole culturelle*, proposition 24, p. 20, septembre 2021.

Pour ce qui est du patrimoine industriel, nous voulons insister ici sur la désaffectation d'un nombre grandissant de sites et complexes industriels à Montréal, en particulier le long du canal Lachine, au Vieux-Port ou encore dans l'Est de l'île. Il s'agit pourtant, la plupart du temps, d'édifices et de lieux qui pourraient jouer un rôle majeur dans la vie de quartier en y accueillant notamment des activités culturelles et, dans certains cas, des ateliers d'artiste.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville a d'ailleurs réalisé, en 2021, une consultation publique sur *Le patrimoine industriel montréalais : vers des outils de conservation et de mise en valeur des ensembles d'intérêt*. Elle proposait une vision dans son rapport, publié en septembre 2021:

[L]es ensembles industriels d'intérêt font partie des paysages identitaires montréalais. Ils lui donnent une matérialité robuste et rappellent la place que Montréal a occupée au fil du temps comme métropole économique. À la fois lieux d'innovation et lieux de travail ancrés dans le quotidien des quartiers, ils appellent à une fière appropriation, ainsi qu'à la découverte de leur singularité et de leur génie, pour leur assurer un avenir en accord avec leurs valeurs patrimoniales et l'évolution des besoins.⁸

La Commission proposait également une série de recommandations, dont l'inscription de celle-ci dans le PUM, et de planifier un exercice de réflexion « dans l'objectif de partager les connaissances et de développer une vision territoriale d'ensemble. »⁹

Nous proposons donc que dans le PUM 2050, le patrimoine industriel soit considéré comme une composante fondamentale du développement de la métropole et de ses quartiers, que sa réaffectation et sa mise en valeur soient priorisées et, comme le recommandait la Commission, « d'inscrire la requalification des sites dans une démarche permettant d'arrimer la dimension patrimoniale aux autres enjeux urbanistiques. »¹⁰

2.6.7 L'art public

⁸ Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, Ville de Montréal, *Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimonial - Rapport et recommandations*, p. 9.

⁹ Ibidem, p. 22-26.

¹⁰ Ibidem, p. 9.

Depuis la création du Bureau d'art public en 1989 et l'adoption du Plan d'urbanisme de 1992, l'art dans l'espace public, sous toutes ses formes, a suscité un intérêt grandissant. Les réalisations ont été nombreuses et souvent marquantes.

Dans le cadre de ce mémoire, Culture Montréal souligne trois dimensions qui devraient faire l'objet d'une attention particulière, soit la réalisation d'un plan directeur, l'art éphémère et les entrées de ville.

2.6.7.1 Plan directeur

Le PUM étant planifié avec un horizon de long terme, il est souhaitable qu'il puisse désormais se fonder encore davantage sur une vision territoriale de l'art public à l'échelle de la métropole. Dans cet esprit, le Cadre d'intervention en art public, adopté en 2010, pourrait être remplacé par un plan directeur. Plusieurs grandes villes canadiennes se sont donné un plan directeur en art public, notamment Mississauga en 2016¹¹.

2.6.7.2 L'art éphémère

- Dès 2010, la Ville prenait l'engagement de « *mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière.*¹²»
- De son côté, Culture Montréal souhaitait «...que l'on profite du renouvellement du cadre d'intervention en art public pour engager une réelle réflexion sur l'art éphémère (...) Ainsi, les artistes et créateurs qui font souvent figure de pionniers en exploitant de multiples et nouvelles formes d'occupation artistique du territoire — et en travaillant de plus en plus avec la population — pourraient bénéficier du soutien et de la visibilité qu'ils méritent. »¹³
- Douze ans plus tard, force est de constater qu'à une exception notable, soit le projet pilote d'art public temporaire autochtone, inscrit dans la Stratégie de réconciliation 2020-2025¹⁴, ainsi que l'appel de projets qui en est issu, publié en 2022, cet enjeu de l'art éphémère se situe encore dans l'angle mort du développement culturel

¹¹ City of Mississauga, *Mississauga Public Art Master Plan (PAMP)*, 2016.

¹² Ville de Montréal, *Pour un nouveau cadre d'intervention en art public*, avril 2009, p. 16.

¹³ Culture Montréal, *Mémoire sur la proposition de cadre d'intervention en art public de la Ville de Montréal*, 3 juin 2009.

¹⁴ Ville de Montréal, *Stratégie de réconciliation 2020-2025*, 2020.

municipal. L'adoption d'un plan d'urbanisme et de mobilité constitue une excellente occasion pour corriger cette situation.

2.6.7.3 Les entrées de ville

Au cours des années menant au 375^e anniversaire de Montréal, trois projets ont été réalisés, enclenchant l'amorce d'une vision en ce sens :

- *La vitesse des lieux*, Collectif BGL, près du pont Pie-IX, Montréal-Nord;
- *Source*, Jaume Plensa, entrée sud du centre-ville (boulevard Robert-Bourassa), Ville-Marie;
- *Bleu de Bleu*, Alain Paiement, sur l'autoroute 20 en sortant de l'aéroport Montréal-Trudeau en direction du centre-ville¹⁵.

Poursuivre et compléter la mise en œuvre de cette initiative contribuerait significativement à donner à Montréal une identité artistique forte, tout en mettant l'accent sur la géographie montréalaise et, par conséquent sur le contact visuel avec le fleuve et la rivière.

2.6.8 Les promenades urbaines / corridors verts

Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, le Service des grands parcs de la Ville a réalisé la Promenade Fleuve-Montagne. Dans une intervention publique, Culture Montréal, Héritage Montréal et Les amis de la montagne ont voulu « saluer l'initiative de la Ville de Montréal de développer un réseau de promenades urbaines. L'idée de mettre en valeur les grands monuments fondateurs de Montréal et les quartiers de la métropole, alliant l'appréciation culturelle du territoire, le patrimoine et le transport actif — particulièrement la marche — nous apparaît comme une voie de l'avenir. »¹⁶

Nous n'avons pas réentendu parler de ce superbe projet au cours des dernières années. Pourtant, l'alliance dont nous parlions en 2017 est aujourd'hui plus large encore, car elle inclut aussi le développement social, le commerce local, le tourisme culturel et la transition écologique.

¹⁵ Signalons que *Source* et *Bleu de bleu* ont été financées par des mécènes.

¹⁶ Culture Montréal, Héritage Montréal et Les amis de la montagne, « Promenade Fleuve-Montagne: de l'âme et du sens », *Le Devoir*, 7 août 2017.

En prenant connaissance du Projet de ville, dans la section intitulée *Projetons-nous en 2050 : la métropole* (p. 66-67), il est question de corridors verts:

Les espaces naturels et verts riches en biodiversité sont plus nombreux et mieux protégés à Montréal. Ils sont maintenant interreliés par des corridors verts en plus d'être accessibles à toute la population.

Pour Culture Montréal, cette appellation de corridors verts est tout à fait pertinente. Si c'est le nom que prennent maintenant les promenades urbaines, nous lui donnons notre entier appui.

2.6.9 Les écoles

Le Projet de ville aborde de deux manières la question des écoles, soit en termes démographiques et comme lieu de sociabilité :

Dans la section sur la population, p. 32 : Si les projections démographiques se concrétisent, l'agglomération montréalaise comptera, en 2050, 26 000 enfants âgés de 5 à 12 ans de plus qu'en 2016. Cette hausse représente l'équivalent de plusieurs dizaines d'écoles supplémentaires et nécessitera des services adaptés accrus et une augmentation de l'offre de logements familiaux.

Dans la section sur le quartier en 2050 (p. 69) : L'école est un lieu de qualité au cœur de la vie de quartier. Les résidentes et les résidents se l'approprient à différentes heures de la journée pour y apprendre, se divertir, pratiquer des sports et s'y rencontrer.

De son côté, Culture Montréal a rendu public un avis en 2018 :

« L'avenir de l'école est un des enjeux qui va nous définir comme métropole. (...) l'école doit être considérée comme un élément central du développement de la ville et de ses quartiers. Elle constitue pour les enfants et pour de nombreux parents le premier jalon de la qualité de vie et du vivre ensemble. »¹⁷

¹⁷ Culture Montréal, « Avis de la Commission permanente du Cadre de vie : Quel avenir pour nos écoles ? », *La Presse*, 4 avril 2018.

Dans cet avis étaient abordés les enjeux de l'école comme milieu d'appartenance et carrefour de la vie communautaire, ainsi que les problèmes auxquels elle est confrontée : rareté et coût des terrains, vétusté du patrimoine scolaire, décisions prises à la pièce et gestes à poser pour lui permettre de mieux jouer son rôle.

En 2021, la Ville de Montréal a pris un engagement de 57M\$ pour la création de parcs-écoles. Cette mesure devra être suivie de plusieurs autres, tellement les écoles doivent être au cœur de toute stratégie montréalaise de développement local. D'ici là, comme nous le recommandions dans notre avis de 2018, nous réitérons que le Plan d'urbanisme et de mobilité devrait :

« (...) conférer au réseau scolaire dans son ensemble le statut de composante essentielle du cadre de vie et de grande infrastructure patrimoniale et civique ».¹⁸

D'ailleurs, dans l'idée d'une ville de proximité, le PUM devrait être élaboré en étroite collaboration avec le milieu scolaire pour qu'il y ait un véritable arrimage entre le déploiement des équipements scolaires et l'évolution planifiée du territoire, plutôt qu'une adaptation "a posteriori", moins opportune, plus difficile et coûteuse.

Par ailleurs, outre les écoles primaires et secondaires, le PUM doit prendre en compte l'importance et le rôle des collèges, des universités et des écoles spécialisées dans les différents quartiers. Ce rôle doit être consolidé et développé, car ces équipements sont souvent des pôles culturels et sociaux, autant dans les quartiers qu'à l'échelle métropolitaine.

2.6.10 La mise en valeur de l'Est par la culture

Le débat sur le REM de l'Est a établi hors de tout doute l'importance cruciale de la mise en valeur du territoire vaste et complexe qu'est l'Est de Montréal. Nous insistons ici sur la nécessité d'avoir les idées claires, tout au moins sur les grandes lignes de son aménagement futur.

Pour mieux affirmer la place de la culture dans les quartiers de l'Est de la métropole, au-delà du projet *Rives et dérives* (section 2.5.2), quelques avenues doivent être explorées:

¹⁸ Ibid.

- Le Parc olympique constitue déjà un pôle culturel de haut niveau à cause de la présence de quatre des cinq composantes d’Espace pour la vie : la restauration (en cours) de l’Observatoire de la tour est un pas dans la bonne direction. La mise en valeur optimale du château Dufresne en serait un autre.
- Plus au nord, la Cité des arts du cirque est également un pôle culturel; auquel s’est ajouté un pôle de loisirs, avec l’aménagement progressif du parc Frédéric-Back, dont la Tohu représente la principale porte d’accueil.
- Le retour du balancier permet l’éclosion au cours des prochaines années, de plusieurs équipements culturels municipaux dans Maisonneuve, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies, Montréal-Nord-Sault-au-Récollet et Anjou.

Sur le plan immobilier, un projet de redéveloppement dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles est en cours, dans le cadre d’une collaboration entre la Société Angus et l’arrondissement.

Par ailleurs, à l’heure du développement à grande échelle du transport collectif et alors que se dessine un futur carrefour de mobilité à l’intersection des axes Jean-Talon et Pie-IX avec le SRB Pie-IX et le prolongement de la ligne bleue du métro, il faut rappeler que les projets de mobilité ne doivent pas être envisagés séparément des autres fonctions urbaines.

Nous proposons donc l’implantation d’un projet culturel institutionnel au carrefour Jean-Talon et Pie-IX, lequel contribuerait à faire de ce secteur l’un des lieux emblématiques de la revitalisation de l’Est de Montréal.

2.6.11 Les artères commerciales

Les ventes au détail du commerce électronique étaient déjà, en 2019, en forte progression. Mais le passage de la pandémie, depuis plus de deux ans, a favorisé leur forte accélération, au point de générer une réflexion de nature existentielle sur ce que l’avenir réserve au commerce de détail en magasin. Comme le Projet de ville l’affirme (p. 20) :

Le quartier est le territoire de la vie quotidienne (...). C’est l’échelle de la réponse de proximité aux besoins de tous les jours (...) C’est aussi un lieu privilégié de

rencontres et d'interactions sociales. (...) le quartier est un point d'ancrage pour ses résidentes et résidents, qui contribuent à le façonner et à le rendre vivant.

Si l'avenir de nombreux centres commerciaux apparaît inquiétant, celui des artères commerciales à l'échelle locale pourrait être moins sombre car si elles sont bien intégrées à leur quartier, celles-ci contribuent fortement à ces *rencontres et interactions sociales*. Soulignons à cet égard le travail des sociétés de développement commercial (SDC) depuis une vingtaine d'années. Celles-ci sont devenues des partenaires importants de l'animation culturelle locale, concourant ainsi à redonner vie à ces artères.

Pour Culture Montréal, il importe que le PUM 2050 prenne en compte les défis auxquels sont confrontés les commerces de proximité et, plus spécifiquement, les artères commerciales locales.

2.6.12 Les quartiers culturels

L'activité culturelle urbaine est souvent identifiée à des activités et lieux précis : bibliothèques, maisons de la culture, salles de cinéma ou de spectacle, festivals, musées, galeries d'art, ateliers d'artistes et ainsi de suite.

Plusieurs autres lieux, que nous avons abordés dans nos « considérations spécifiques » (section 2.6 de ce mémoire), font partie de la dynamique et du paysage culturels urbains, soit outre l'art public, les ensembles institutionnels, les lieux de culte, le patrimoine industriel, les corridors verts, les écoles et autres institutions d'enseignement, ainsi que les artères commerciales.

Le thème englobant des quartiers culturels est assurément une voie d'intérêt pour l'intégration de la culture à la ville. La Ville de Montréal a d'ailleurs déjà à son actif des travaux à cet égard, comme en témoigne son document d'orientations publié en 2011 :

« Étant donné les particularités inhérentes aux arrondissements et leurs réalités locales hétérogènes, il semble évident que les futurs quartiers culturels de Montréal auront des composantes différentes, chacun ayant sa propre personnalité construite à partir d'un éventail d'équipements, d'usages et de fonctions urbaines ; il ne serait pas souhaitable d'appliquer un même schéma d'un quartier culturel à l'autre. En vertu de leurs compétences, (...) les arrondissements sont à même de définir ce qu'ils perçoivent comme étant un

quartier culturel ainsi que ce qu'ils désirent mettre en valeur et développer sur leur territoire. »¹⁹

Cette idée de quartier culturel, sur laquelle Culture Montréal travaille aussi depuis plusieurs années, en connivence avec la Ville, ne peut avoir d'impact réel sur la réalité urbaine si elle n'est pas le résultat d'une alliance stratégique entre la culture et l'urbanisme. La Ville en a d'ailleurs pris bonne note dans sa politique de développement culturel :

« 11.1 Objectif 1 - Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels

Priorités:

- Intégrer les quartiers culturels dans le plan d'urbanisme de la Ville et encourager les arrondissements à faire de même dans leur environnement. (...). »²⁰

Nous insistons ici sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action culturel local par chacun des arrondissements, plan qui devrait constituer l'armature culturelle du chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Ce plan d'action culturel local doit être le résultat d'un travail de concertation et de collaboration entre l'arrondissement, les organismes locaux et les services centraux concernés.²¹

2.7 Les défis de la mise en œuvre

Tel qu'annoncé, le Projet de ville présente une vision d'avenir du territoire montréalais alors que le PUM inclura, en outre, des mesures concrètes de mise en œuvre. Il s'agit d'un volet critique du PUM, puisque ce sont vraiment les moyens de mise en œuvre auxquels les citoyens, les organismes et les promoteurs sont confrontés au quotidien. La crédibilité du PUM — et sa capacité de susciter l'adhésion — en dépendent. Plus que jamais, les mécanismes adoptés devront assurer l'équilibre entre efficacité et

¹⁹ Direction de la culture et du patrimoine, *Les quartiers culturels*, document d'orientation présenté devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, septembre 2011, p. 21.

²⁰ Ville de Montréal, *Politique de développement culturel 2017-2022*, p. 68.

²¹ Ville de Montréal, *Plan stratégique de la Ville de Montréal - Montréal 2030*, Priorité 19 : « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins » + « Des liens sociaux et culturels forts », p. 46.

transparence, cohérence et continuité historique du tissu urbain et inscription de la métropole dans la transition écologique.

Parmi les multiples défis que soulève la mise en œuvre du PUM, il faudra porter une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs entre les arrondissements et la ville centrale, à la gestion de l'évolution du PUM, et à la portée de ses paramètres.

2.7.1 L'équilibre des pouvoirs entre les arrondissements et la ville centrale

Alors que le PUM énonce des orientations pan-montréalaises, il faudra oser questionner le présent partage des responsabilités entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement, résultant de la décentralisation des pouvoirs vers ces derniers dans le cadre de la nouvelle ville créée à la suite des fusions-défusions - et formalisée dans le PU de 2004.

Un cas particulier mérite d'être analysé. Alors que l'adoption du plan d'urbanisme et de ses modifications, de même que celle de certains grand projets (visés par l'article 89 de la Charte de la Ville) relèvent du conseil municipal et font l'objet de consultations publiques par l'OCPM, d'autres projets d'envergure sont encadrés par la procédure des PPCMOI²², où le processus décisionnel est confié à l'arrondissement et la consultation au conseil d'arrondissement, avec une possibilité de scrutin référendaire limité au voisinage. La logique initiale visait à ce que les projets d'impact limité soient évalués à l'échelle de l'arrondissement et ceux dont l'impact était plus important à l'échelle de la ville. Toutefois, il est parfois difficile de comprendre en quoi les projets pour lesquels l'une ou l'autre des procédures ont été appliquées avaient un intérêt local ou plutôt métropolitain.

Des questions doivent aussi être posées en ce qui concerne les municipalités limitrophes. Le projet Royalmount a porté à l'attention médiatique une situation où l'arbitraire des frontières municipales empêchait une analyse rationnelle de tous les impacts d'un mégaprojet. On pourra constater le même problème lorsque la Ville présentera sa vision plus détaillée de l'avenir de l'Est de Montréal, dans le cadre du

²² Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité. Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

PUM 2050 : quel sera le degré de compatibilité avec celle de Montréal-Est ? Et quel rôle l'Agglomération montréalaise pourra-t-elle jouer en matière d'harmonisation ?

La cohérence territoriale se joue aussi à l'échelle des arrondissements, ces derniers étant des acteurs majeurs dans la définition des règles territoriales, via les chapitres des arrondissements du Plan et les règlements d'urbanisme.

2.7.2 La gestion de l'évolution du PUM

Un autre enjeu majeur à anticiper est la gestion de l'évolution du PUM, découlant tant de l'approbation de grands projets abordée dans la section précédente que des changements au Plan d'urbanisme, par exemple via les PPU. Il y a en effet lieu de s'interroger sur les effets à long terme de la somme des modifications faites au cours des ans, risquant de mettre en péril des valeurs et des orientations à l'origine du Plan.

2.7.3 La portée des paramètres du PUM

Enfin, la prépondérance usuelle des paramètres normatifs d'un plan d'urbanisme — les usages, la densité et les hauteurs — peut aussi être questionnée. Ceux-ci sont certes non seulement prescrits par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais aussi déterminants pour évaluer la valeur ajoutée par un changement au PU. Mais suffisent-ils à assurer un équilibre et une cohérence dans le tissu urbain ? Pour évaluer le bien-fondé du changement demandé, ne devrait-on pas référer plus formellement aux grandes orientations plus qualitatives du Plan, par exemple, l'accès aux équipements culturels et la mise en valeur du patrimoine et du paysage ?

En guise de conclusion

Dans le *Projet de ville*, on nous informe que la Ville a choisi l'horizon 2050 en raison de la double nécessité d'atteindre la carboneutralité et de planifier la transition écologique dès maintenant. Culture Montréal prend très au sérieux la crise climatique, au point d'avoir créé au cours de la dernière année une nouvelle commission permanente intitulée Culture et transition écologique, dans le but de regrouper et mobiliser les milieux culturels autour de cet objectif incontournable.

Pourtant, en dépit de son importance, l'énoncé de ces nécessités est largement insuffisant. Bien sûr, il va de soi que la Ville devra indiquer clairement, dans le projet

de PUM 2050, de quelle manière elle compte atteindre les objectifs qui découlent de ces nécessités. Mais ce n'est pas tout.

L'atteinte de la carboneutralité et la transition écologique sont des objectifs à portée planétaire, mais qui doivent être atteints localement. Dans le PUM 2050, ces objectifs devront s'intégrer à un narratif beaucoup plus large.

Les milieux culturels, partout à travers le monde, ont mené depuis les années 2000 une longue bataille pour faire reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable. À Montréal, le conseil municipal et chacun des conseils d'arrondissement ont formellement appuyé cet objectif dès 2011-2012.

En plus des dimensions sociale, économique et environnementale, le projet de PUM 2050 devra donc aussi prendre en compte la dimension culturelle. En procédant ainsi, la Ville pourra présenter un projet ancré solidement dans l'histoire, la géographie, la sociologie et l'art de vivre montréalais. Ce faisant, le PUM 2050 pourra devenir une véritable feuille de route qui tient compte de l'ensemble de la réalité montréalaise, incluant par conséquent le fait que Montréal est une métropole culturelle d'envergure internationale.